

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- L'école est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi **de 8h35 à 12h** et **de 13h40 à 16h15**. Les enfants sont accueillis à partir de 8h25 et 13h30. Pour des raisons de sécurité, ils ne doivent pas se présenter devant l'école avant ces horaires d'ouverture. L'accueil du matin sera assuré par Corentin de 8h05 à 8h25.
- La fréquentation régulière de l'école est obligatoire. **Toute absence, même d'une demi-journée, doit être justifiée par écrit par les parents.** La famille doit en faire connaître le motif dès le premier jour d'absence.
- En cas de maladie contagieuse, celle-ci doit être aussitôt signalée à l'école. Dans certains cas, un certificat médical de non-contagion doit être fourni lors de la reprise de l'école.
- Les enfants doivent se présenter à l'école en bonne santé et propres. Les parents veilleront à ce qu'ils ne soient pas porteurs de parasites (poux).
- **Le mercredi et le samedi doivent permettre aux enfants de se rendre à divers rendez-vous (dentiste, médecin...)** Exceptionnellement, une autorisation de sortie pendant la classe peut être accordée, sur présentation d'une demande écrite, signée par les parents. Une personne responsable devra venir chercher l'enfant à l'école.
- Dans le cadre des programmes officiels d'enseignement, les enseignants peuvent organiser des sorties avec leurs élèves : ces sorties, sur le temps scolaire, sont éducatives donc obligatoires.
- Aucun médicament ne sera pris durant le temps scolaire sauf en cas de Projet d'Accueil Individualisé.
- **Les élèves ne doivent pas dire de grossièretés. Ils doivent se respecter et respecter les adultes.**
- Il est défendu de cracher par terre ou sur ses camarades, de lancer des cailloux, de jeter des papiers, de mâcher des chewing-gums. **Les élèves sont tenus de respecter la propreté des lieux (cour, classe, sanitaires).**
- Les enfants ne doivent apporter à l'école **que** les objets **nécessaires** à la classe. Tout objet dangereux est interdit.
- Les livres doivent être **couverts**. Tout livre égaré ou détérioré sera remplacé par les parents.
- Il est fortement déconseillé aux enfants de porter des bijoux ou objets de valeur. L'école ne pourra être tenue responsable en cas de perte, vol, détérioration ou échange à l'intérieur de l'école ou lors des sorties.
- **Lors des réunions de parents ou des rendez-vous avec les enseignants, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.**
- Durant le transport scolaire inter-écoles, les élèves doivent être assis et disciplinés par mesure de sécurité.
- Si un enfant qui prend habituellement le car de ramassage, ne le prend pas exceptionnellement, les parents doivent prévenir son enseignant par écrit.
- Le présent règlement sera affiché à l'école et remis aux parents suite à sa validation par le Conseil d'école.
- **Les parents sont invités à apporter leur aide en recommandant à leurs enfants d'observer strictement ce règlement.**

Signature des parents